

Pouvoir d'achat et Moyens Bénévoles : C'est le 30 novembre 2017

A l'ordre du jour de la Commission Paritaire de Branche du 30 novembre, les employeurs ont inscrit les mesures salariales, la revalorisation des primes et indemnités, les moyens bénévoles et l'accord sur le dialogue social de branche.

Suite aux mouvements sociaux de 2017, les employeurs nous ont fait comprendre qu'ils ne commettront pas la même erreur concernant le SNB en 2018 même si l'augmentation serait très faible de 0,2 à 0,3 %. **Inutile de dire que la CGT ne l'acceptera pas en l'état !**

Pour ce qui est de la CSG, ils sont uniquement sur de la compensation. Ils ont sollicité les pouvoirs publics mais apparemment pas de réponse à ce jour. Ils proposent donc une mesure de branche. Cette dernière s'articulerait entre la disparition de la contribution solidarité de 1983 (1 % de cotisation mais assiette de calcul différente que pour la CSG, mesure de solidarité imposée aux services publics en 1983), une mesure de grille et, éventuellement, une prime résorbable.

Concernant les avancements, les propositions "plancher" sont au minimum. Une baisse du taux en dessous de 0,7 serait inadmissible.

Les revendications de la FNME-CGT sont :

- Une augmentation mensuelle du salaire de 200 € pour tous par une mesure de grille.
- La compensation de la CSG et de la cotisation vieillesse par une mesure de grille (1,7 et 0,15).
- Un taux unique d'avancement au choix de 60 % pour tous.
- Un taux spécifique de 80 % pour les collègues spéciaux.
- Des mesures significatives en direction des femmes.
- Des mesures significatives en direction des plus bas salaires.
- Une augmentation du SNB au minimum du coût de la vie (inflation de 1,1 % d'octobre 2016 à octobre 2017).
- Aucun salaire ni pension ne doivent être inférieurs à 1 800 €.
- Aucune perte de pouvoir d'achat ne doit impacter nos salariés en 2018.

Cumulés, l'impact CSG et l'inflation font reculer le pouvoir d'achat d'environ 2,8 %... toute proposition qui ne viendrait pas combler cette évolution serait indécente ! Les taux d'avancements ou de reclassements doivent être indépendants de ces calculs.

Toutes et tous pesons sur notre pouvoir d'achat direct et indirect en mettant sous contrôle des salariés les discussions sur le pouvoir d'achat des agents et les moyens bénévoles permettant de mener à bien les activités sociales.

Tous dans l'action le 30 novembre avec reprise de l'outil de travail !!!

Montreuil, le 21 novembre 2017